

1

(N° 239.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

*Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des
naturalisations, sur la requête du sieur BARTHOLOMÉ PEEMANS.*

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Par requête du 20 décembre 1836, adressée à la Chambre, le sieur Bartholomé Peemans, demeurant à Stevensweert (Limbourg), demande la naturalisation.

Le pétitionnaire est né à Bregel (ancien département de la Roër, aujourd'hui province prussienne); il habite la Belgique depuis 1813. De son mariage avec une femme belge, sont nés quatre enfants, dont l'aîné, au service de l'armée belge, comme volontaire, a le grade de sous-officier au 2^e régiment de chasseurs à pied. Les circonstances du mois d'août 1831 l'ont empêché de profiter du bénéfice de l'art. 133 de la Constitution; il borne néanmoins sa demande à la naturalisation ordinaire.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables.

Le rapporteur,
D. - J. LEJEUNE.

Le vice-président,
DU BUS aîné.